

# Coorace lance les Aides aux Projets Vacances

Parce que l'accès aux vacances et aux loisirs contribuent  
à une véritable inclusion !





## Pour qui ?

### Une aide à la personne pour...

#### ... les bénéficiaires

- Salarié.e.s en parcours d'insertion par l'activité économique
- Salarié.e.s d'une Entreprise à but d'emploi (EBE)

OU

- Selon critère économique (QF  $\leq$  900 € ou RFR équivalent)

#### .... leur famille

#### ... et les potentiels accompagnateurs



Cofinancé  
par l'Union  
européenne





## Quels montants ?

Dans la limite d'un séjour plafonné à **150 € par jour par personne**

### Pour les bénéficiaires

Max. 80 %

### Pour les accompagnateurs

Max. 80 % pour l'**accompagnateur bénévole qui justifie du critère économique**

Max. 30 % pour l'**accompagnateur...**

**... salarié**

**OU**

**... bénévole ne justifiant pas du critère économique**



Cofinancé  
par l'Union  
européenne





## Quels projets vacances ?

- Individuels ou collectifs, autonomes ou accompagnés
- Portés par des **adhérents de Coorace**
- Se déroulant en France ou dans les pays membres de l'UE
- Non-initiés au moment de leur examen
- D'une **durée comprise entre 1 et 21 nuitées consécutives**
- D'un coût plafond de **150 € / jour/ par personne** (sauf en cas de handicap)
- Une participation financière obligatoire des bénéficiaires
- Sollicitation obligatoire d'un **cofinancement**, aboutie ou non, auprès d'un organisme (la sollicitation infructueuse devra être justifiée)



Cofinancé  
par l'Union  
européenne





Pour plus d'informations : [vacances@coorace.org](mailto:vacances@coorace.org)

